

Avant d'entrer en vigueur, l'accord créant l'EEE doit être approuvé par le Parlement européen et ratifié par le parlement de chaque État membre de la CEE et de l'AELE.

Même si l'accord créant l'EEE est important, de nombreux observateurs considèrent qu'il est déjà désuet. Conçu au départ comme une solution de rechange à l'adhésion à la CEE, la plupart des États membres de l'AELE jugent désormais qu'il n'est rien de plus qu'une étape vers l'adhésion à la CEE. Cette conclusion est confirmée par le fait que trois États membres de l'AELE, la Suède, l'Autriche et la Finlande, ont déjà demandé officiellement à adhérer à la CEE.

La création d'un EEE intéresse beaucoup le Canada, dans la mesure où les pays nordiques membres de l'AELE — la Suède, la Norvège et la Finlande — sont les principaux concurrents du Canada sur les marchés du bois et des produits du bois. De fait, le Canada est le seul pays industrialisé exportateur de bois dans la CEE qui ne jouit pas d'un accès préférentiel à la Communauté. La pâte à papier canadienne entre dans la CEE en franchise parce que la Communauté est une région pauvre en pâte de bois, mais le papier journal canadien, qui constitue le produit d'exportation le plus important de l'industrie, est assujéti à des contingents. En effet, 600 000 tonnes entrent en franchise tous les ans dans la CEE et toute quantité supplémentaire est assujéti à des droits de 9 p. 100.

Même si l'EEE ne donnera pas aux pays de l'AELE un accès préférentiel nettement supérieur à celui dont ils jouissent déjà, il pourrait leur permettre de promouvoir l'adoption de règlements techniques qui nuiraient aux intérêts canadiens. On craint également que la création de l'EEE ne pose des difficultés au secteur de la pêche.

Le Sommet de Maastricht

Le Sommet de Maastricht, qui s'est déroulé les 9 et 10 décembre 1991, a mis fin à plus d'une année de négociations laborieuses entre les douze États membres de la CEE au sujet des plans en vue d'une union économique et monétaire et d'une union politique. Malgré la déception de la plupart des Européens de tendance fédéraliste face aux compromis de Maastricht, il ne fait aucun doute que le Sommet a constitué une étape importante dans l'évolution de la CEE.

L'union économique et monétaire (UEM)

En dépit de toutes les réserves dont il est assorti, le Traité d'union économique et monétaire représente un immense pas en avant pour l'Europe. Il prévoit l'adoption d'une unité monétaire unique d'ici la fin du siècle et la création d'une banque centrale commune.

Il convient cependant de noter que le Traité doit être ratifié par le Parlement européen et par les États membres, soit par leurs parlements nationaux respectifs, soit au moyen d'un référendum populaire. Les risques et les incertitudes que présente ce processus viennent tout juste d'être illustrés par le référendum danois qui s'est soldé par un rejet du Traité, par une faible majorité, et qui a soulevé de nombreuses questions, dont des questions d'ordre juridique, quant à son avenir. Outre les dangers du processus de ratification, le Traité prévoyait une exception pour le Royaume-Uni en raison de son refus d'adhérer à l'union monétaire. Après avoir ratifié le Traité, le Royaume-Uni sera autorisé à faire confirmer par son Parlement la transition vers une monnaie unique s'il le juge à propos, et au moment opportun.

Les cas du Royaume-Uni et du Danemark montrent que le processus d'intégration européen comporte plein de risques au plan politique. À travers l'histoire de la Communauté, les chefs politiques et les spécialistes de l'économie ont toujours semblé plus enthousiastes que la population, et